



CONCOURS D'ARCHITECTURE RESTREINT POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE N°...64...../2026.

Conformément aux dispositions de la loi N° 23/12 du 05/08/2023 et du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, l'office de promotion et de gestion immobilière de Mostaganem lance un Concours d'architecture restreint pour la maîtrise d'œuvre (études et suivi) **des 200/450 logements promotionnels aides + logements promotionnels + locaux commerciaux au Bas Mazagran –Mostaganem - Wilaya De Mostaganem.**

les Architectes agréés inscrits au tableau national de l'ordre des architectes, les bureaux publics et privés ou groupement d'architectes et bureaux d'études agréés et intéressés par le présent concours peuvent retirer le cahier des charges auprès de **L'O.P.G.I. de Mostaganem sis Avenue Mohamed Khemisti.-wilaya de Mostaganem** contre paiement des frais de reproduction fixés à Trois Mille Dinars (3000 DA/TTC) non remboursables.

Dans une première phase les soumissionnaires déposeront uniquement leurs « **dossier de candidature** » sous enveloppe anonyme fermée et cachetée indiquant la référence et l'objet du concours avec la mention suivante

"Soumission à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres "Concours d'architecture restreint pour la maîtrise d'œuvre N°..... 2026 Adressée à Monsieur le Directeur Général de l'OPGI de Mostaganem -Sis Av Mohamed Khemisti- Mostaganem

Dossier de candidature :

- 1-une déclaration de candidature, renseignée, signée, cachetée datée par le soumissionnaire ;
 - 2-une déclaration de probité, renseignée, signée, cachetée datée par le soumissionnaire
 - 3-les statuts pour les sociétés (s'il y a lieu) ;
 - 4 -copie notariée du protocole d'accords pour le groupement des BET.
- 05-Les documents permettant de justifier l'éligibilité des candidats selon l'article 04 du présent cahier des charges ; à savoir :
- 05-1 Capacités professionnelles :** copie d'Agrément délivré par l'ordre des architectes pour l'exercice de la profession de l'architecte pour l'année 2026 .Les bureaux d'études publics sont dispensés de l'inscription au tableau national de l'ordre des architectes.
- 05-2 Capacités financières** La Mayenne des chiffres d'affaire des trois années (2023, 2024 et 2025) doit être égal ou supérieur à 18 000 000.00 DA, joindre une copie des bilans financiers.
- 05-3 Capacités techniques :**
- **Références professionnelles :** Ayant exécuté la mission étude et suivi **d'un projet de 200 logements ou plus ou trois(03) projet d'équipement Catégorie C ou plus ;** Dûment justifiée par une attestation de référence ou attestation de bonne exécution du maître d'ouvrage public.

En une seconde phase les candidats qui seront qualifiés (éligibles) lors de l'évaluation du dossier de candidature seront invités à présenter leurs offres de **prestations (dossier graphique), offres techniques** et leurs **offres financières** sous enveloppe indiquant la référence et l'objet du concours ainsi la mention «offre technique », «offre graphique » et «offre financière ».

Le délai de préparation des offres est fixé à 10 jours à compter de la date de la première publication de l'avis sur les journaux ou le BOMOP et les journaux électroniques.

Les offres des soumissionnaires seront déposées le jour même de l'ouverture des plis au siège de l'OPGI de Mostaganem avenue Khemisti Mohamed. Le jour et l'heure limite de dépôt des offres sont fixés au dernier jour du délai de préparation des offres jusqu'à **12h :00**

La séance de l'ouverture des plis se tiendra le dernier jour de la remise des offres à **13 H30 en séance publique** au siège de l'OPGI de Mostaganem, Si cette date coïncide avec un jour férié ou un jour de repos hebdomadaire légal (Vendredi ou Samedi), la durée de préparation des offres ainsi que la séance d'ouverture des plis seront reportées jusqu'au 1^{er} jour ouvrable suivant.

Le présent avis tient lieu d'invitation aux BET soumissionnaires pour assister à l'ouverture des plis.

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant 90 jours augmentés de la durée de préparation des offres à compter de la date de la séance d'ouverture des plis.

LE DIRECTEUR GENERAL